

ATELIER DE SENSIBILISATION SUR L'AVENEMENT DU BUREAU D'INFORMATION SUR LE CREDIT DE LA CEMAC,

Yaoundé, du 31 octobre au 1er novembre 2024

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), en collaboration avec la Société Financière Internationale du Groupe de la Banque Mondiale, a organisé un atelier de sensibilisation sur les Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) à l'intention des personnels des Ministères en charge des Finances de la CEMAC à Yaoundé, du 31 octobre au 1er novembre 2024.

Ledit atelier visait à former et à informer les personnels des Ministères en charge des Finances sur l'avènement du BIC régional afin qu'ils servent de relais dans le déploiement d'actions de sensibilisation du secteur financier et du grand public à l'échelle de leurs pays respectifs. Le Gabon y était représenté par trois agents du Ministère de l'Economie et des Participations.

En effet, confrontés à la problématique du financement de leurs économies, du fait notamment du coût élevé du crédit, les Etats de la CEMAC ont décidé en 2014 de mettre en place un Bureau régional d'Information sur le Crédit. Son objectif est de mettre à la disposition des établissements de crédit des informations fiables d'aide à la décision d'octroi de crédit à travers ses services payants dont le plus important est le rapport de solvabilité du client.

Le principal enseignement de l'atelier est que le processus de mise en place effective du BIC CEMAC, est enfin en bonne voie : un opérateur privé, Crédit info, a été sélectionné sur la base de son expertise et de son expérience avérées. Celui-ci dispose d'un agrément provisoire délivré par la BEAC. Selon la feuille de route de son installation, le démarrage effectif du BIC CEMAC est prévu en mars 2025 à Douala. Par la suite, dans son processus de développement à moyen et long termes, des bureaux nationaux seront ouverts dans chaque Etat. La réussite du BIC régional dépendra de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations fournies par les établissements de crédit ainsi que de leur mise à jour régulière.

En outre, il est important de relever que l'activité des BIC en zone CEMAC est encadrée par un dispositif réglementaire composé (i) du Règlement n°03/18/CEMAC/UMAC/CM du 03 février 2020 relatif aux conditions d'exercice, de contrôle et de supervision de l'activité des bureaux d'information sur le crédit dans la CEMAC, de quatorze (14) instructions du Gouverneur de la BEAC, et d'un mécanisme de supervision et de contrôle des bureaux de crédit mis en place par la BEAC. Selon la BEAC et la SFI, c'est un dispositif réglementaire attractif, car ayant été conçu sur la base des expériences des BIC existants, notamment en zone UEMOA, au Maroc et en Afrique du Sud.

Les principaux points du cadre réglementaire sont : **le partage obligatoire des données par les établissements de crédit avec le BIC ; l'exigence du consentement de l'emprunteur ; l'obligation faite aux établissements de crédit de consulter le rapport de solvabilité ; le partage direct des données sans passer par la BEAC.**

L'écosystème des BIC en zone CEMAC est composé de trois acteurs : (1) la BEAC, l'organe de supervision, (2) les établissements de crédit, maillon essentiel pour le partage des informations avec le BIC CEMAC et la consultation des services et (3) les emprunteurs.